

DECLARATION DE CONFORMITE à :

La fiche n°1 : ACIERS INOXYDABLES NON REVETUS / DGCCRF

Suivant fiche MCDA n°1 (V02 – 01/04/2017)

Aptitude au contact alimentaire des métaux et alliages destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/metaux-et-alliages>

Déclaration de conformité en accord avec les documents suivants :

- 1- Arrêté du 13 janvier 1976 relatif aux matériaux et objets en acier inoxydable au contact des denrées alimentaire ;
- 2- Norme NF A 36-711 « Acier hors emballage – Acier inoxydable destiné à entrer au contact des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux » ;
- 3- Norme NF EN 10088-1 : « Aciers inoxydables – Partie 1 : liste des aciers inoxydables » ;
- 4- L'arrêté du 25 juin 2020 relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

La société :

DAK INDUSTRIES
126 chemin FRÉDELINÉ
97410 SAINT PIERREDéclare, du fait de l'emploi des aciers inoxydables aux grades suivants :
304L (DIN 1.4406), 316 (DIN 1.4401) et 316L (DIN 1.4404 et DIN 1.4435),

Entrants de façon exclusive dans la composition des produits ci-après :

- HISE100, HISE150, HISE200, HISE250, HISE300, HISE350, HISE400,
- VIE100, VIE150, VIE200, VIE250, VIE300, VIE350, VIE400,
- VISE100, VISE150, VISE200, VISE250, VISE300, VISE350, VISE400,

Pour leur fonction de réservoirs de production et de stockage d'eau chaude sanitaire solaire,

Qu'en l'état de produits finis, ces réservoirs (ou cuves ou ballons) sont destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, y compris pour leur fonction de stockage d'eau chaude sanitaire.

Saint Pierre de La Réunion, le 01/03/2022

Frédéric MYKIETA, Directeur.